

ANNEXE SIMPLIFIEE

Sommaire de l'Annexe

FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

- Événements principaux
- Principes, règles et méthodes comptables

COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN

- État des immobilisations
- État des amortissements
- Évaluation des immobilisations corporelles
 - Évaluation des amortissements
 - Évaluation des créances et des dettes
 - Créances immobilisées
 - État des échéances des créances
 - État des échéances des dettes
- Évaluation des valeurs mobilières de placement
 - Tableau de variation des fonds syndicaux
 - État des provisions

COMPLÉMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU RÉSULTAT

- Méthode de comptabilisation des cotisations syndicales et subventions syndicales
 - détails des ressources
- informations concernant les contributions volontaires

AUTRES INFORMATIONS

- Traitement comptable des indemnités reçues en contrepartie de la fonction de représentation du syndicat

FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

La loi 2008-789 du 20 août 2008 a renforcé les obligations comptables au sein des organisations syndicales. Ainsi l'Union Locale CGT de Thionville est tenue d'établir des comptes annuels.

L'exercice a une durée de 12 mois et couvre la période du 01/01/2023 au 31/12/2023
Conformément aux statuts de l'Union Locale, les comptes annuels arrêtés ont été approuvés.

Aucune TVA n'est collectée ou déduite, tous les montants mentionnés sont TTC.
Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Événements principaux

Règles d'évaluation des éléments du patrimoine :

Les éléments d'actif sont comptabilisés pour leur valeur en l'état à l'ouverture de l'exercice.

Achats de petits matériels :

les achats de matériels d'une valeur inférieure ou égale à 500 € HT sont comptabilisés en Charges de l'exercice au Compte 606 et non pas en tant qu'immobilisations corporelles.

Cotisations syndicales - subventions: voir le paragraphe « complément d'informations relatifs au résultat »

Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes de l'exercice clos sont élaborés et présentés conformément aux règles comptables en vigueur dans le respect des principes des règlements CRC 99-01 et CRC 99-03 respectivement relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et à la réécriture du plan comptable général :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- Régularité, sincérité,
- Prudence,
- Permanence des méthodes,
- coûts historiques

Il est également fait application des adaptations contenues dans le règlement CRC 09-10 afférent aux règles comptables dans les organisations syndicales.

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN

État des immobilisations

	Valeur brut début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluation valeur d'origine fin d'exercice
Logiciels	0	0	0	0	0
Total immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0
Matériel technique, outillage	0	0	0	0	0
Matériel de transport	0	0	0	0	0
Matériel de bureautique mobilier	0	0	0	0	0
Total immobilisation corporelles	0	0	0	0	0
Prêt	0	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0
Total immobilisation financière	0	0	0	0	0
TOTAL GENERAL	0	0	0	0	0

État des amortissements

	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions et Reprises	Montant fin d'exercice
Logiciels	0	0	0	0
Total immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Matériel technique	0	0	0	0
Matériel de transport	0	0	0	0
Matériel de bureautique mobilier	0	0	0	0
Total immobilisation corporelles	0	0	0	0
Prêt	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	0	0	0	0
Total immobilisation financière	0	0	0	0
TOTAL GENERAL	0	0	0	0

Évaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte-tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Évaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégories	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	5 ans
Matériels technique, outillage	Linéaire	5 ans
Installations Générales	Linéaire	10 ans
Matériel de transport (véhicule)	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	5 ans

Évaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale

Créances immobilisées

sans objet

État des échéances des créances

État des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Avance et acomptes versés créances diverses charges constatées d'avance	0	0	0
TOTAL	0	0	0

État des échéances des dettes

	Dettes Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
TOTAL	0	0	0	0

Évaluation des valeurs mobilières de placement

sans objet

Tableau de variation des fonds syndicaux

	31/12/2022	31/12/2023
Fonds propres sans droit de reprise	51869	51393
Réserves	0	0
Report à nouveau	0	0
Résultats	- 475	21202
Subvention d'investissement	0	0
TOTAL FONDS SYNDICAUX (€)	51393	72595

État des provisions

	Montant début d'exercice	Dotations	Reprises	Montant fin d'exercice
Provision pour risques et charges	0	0	0	0
Provision pour restructuration	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU RESULTAT

Méthode de comptabilisation des cotisations syndicales et subventions syndicales:

L'Union Locale CGT de Thionville perçoit les cotisations auprès des adhérents et reverse, conformément aux stipulations statutaires, une quote-part aux structures CGT auxquelles elle est affiliée via l'organisme collecteur de la CGT (COGETISE).

Les cotisations syndicales perçues sont considérées comme versées intégralement et sans droit de reprise à l'Union Locale CGT. Elles sont comptabilisées en totalité en produits.

Les versements d'une quote-part des cotisations syndicales perçues à d'autres structures CGT (COGETISE) sont enregistrés en charges.

Les subventions versées à l'Union Locale CGT de Thionville sont assimilées à un apport sans droit de reprise et sont inscrites au compte de résultat.

détails des ressources

Cotisations perçues	(+)	35366
Part des Cotisations versées à COGETISE	(-)	- 15970
Reversement par COGETISE à l'UL (part statutaire)	(+)	19 630
Subventions reçues par syndicat CGT edf cnpe Cattenom	(+)	1 800
Autres produits d'exploitation perçus (Formations)	(+)	2935
(dons, solidarité)	(+)	4087
produits financiers perçus	(+)	164
TOTAL DES RESSOURCES (€)		48012

informations concernant les contributions volontaires

TYPE DE CONTRIBUTION
Les Locaux de l'Union Locale CGT sont alloués gratuitement par la municipalité de Thionville. De même, la ville de Thionville prend en charge les frais liés au chauffage et à la fourniture de l'eau et de l'électricité de ces mêmes locaux.
Les permanences (juridiques, conseils, autres) de l'UL CGT de Thionville sont assurées uniquement par des syndiqués bénévoles.

AUTRES INFORMATIONS

Traitement comptable des indemnisations reçues en contrepartie de la fonction de représentation du syndicat.

Les ressources concernées sont directement versées au syndicat sans transiter par le représentant.